

L'an deux mil vingt et un, le douze Juin à onze heures, les membres du Conseil Municipal de Brétigny, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont assemblé dans la salle des associations, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DOUCET, Maire.

Présents : M DOUCET, Mme LAFAUX, MM VARLET, FERREIRA PACHECO, MILLET, Mme PATRAN, M. PREVOST, Mme RENAUD, M. THIESSET, Mme THOMASSIN

Absents : M. BEURAIN

Excusé :

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 12 Avril 2021

II - SITE NATURA 2000

Le Conseil Municipal approuve la révision du périmètre ZPS MVO Chauny, La Fère, Beautor, Andelain

III - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative afin de modifier la reprise de l'excédent de fonctionnement qui était erronée sur le budget

IV - DEVIS DECORATION DE NOEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une proposition de devis pour décorer l'allée du cimetière pour Noël. Après délibération, le Conseil Municipal, accepte le devis s'élevant à 1 165.44 € TTC

V - ORGANISATION DES ELECTIONS DU 20 ET 27 JUIN 2021

20 Juin 2021

DEPARTEMENTALES	REGIONALES
DAVID DOUCET	CHRISTINE LAFAUX
FRANCK THIESSET	PATRICK PREVOST
CENDRINE RENAUD	TIAGO FERREIRA PACHECO
MARTINE PATRAN	NATHALIE THOMASSIN
CYRILLE MILLET	RENAUD LAFAUX

27 Juin 2021

DEPARTEMENTALES	REGIONALES
CHRISTINE LAFAUX	CLAUDE VARLET
FRANCK THIESSET	NATHALIE THOMASSIN
RENAUD LAFAUX	CYRILLE MILLET
DAVID DOUCET	TIAGO FERREIRA PACHECO
MARTINE PATRAN	PATRICK PREVOST
CENDRINE RENAUD	
BENJAMIN BEURAIN	

VI - DIVERS

- Le Conseil Municipal accord la servitude de passage et de trefonds chemin vert à la société TDF
- Les abords du canal entre Appilly et Noyon sont fermés à cause des chenilles processionnaires
- SE 60 : Le devis pour le remplacement des lampadaires par des led sera fait en septembre
- La fête foraine aura lieu du 12 au 14 Juin 2021
- Le site internet de la mairie est : brétigny60.fr